

TEMPS FORT : Puisaye

samedi 16 janvier 2010 - 06:37

Plaintes et enquêtes à Champignelles

lu 94 fois



Trois plaintes ont été déposées auprès du tribunal de grande instance d'Auxerre par les conseillers municipaux d'opposition, qui mettent directement en cause le maire de Champignelles, Jacques Gilet.

Willem Van de Kraats wvande kraats@lyonne-republicaine.fr

Les procédures n'en finissent plus à Champignelles.

En février, des conseillers d'opposition avaient déjà dénoncé dans nos colonnes « un saucissonnage des devis par tranche inférieure à 4 000 ? » pour le marché public passé dans le cadre du projet de relais de services publics.

Aujourd'hui, cinq élus pointent du doigt ce qu'ils qualifient de nouvelles « irrégularités » dans le fonctionnement du conseil municipal. Et mettent directement en cause le maire, Jacques Gilet.

« En octobre 2008 (NDLR, lors du conseil municipal du 31 octobre), Jacques Gilet s'est autoproclamé membre du Comité national d'action sociale (CNAS), en faisant passer une délibération au nom du conseil, indique l'élus d'opposition Christian Priset. Sauf que cette délibération n'a jamais été présentée et n'était pas à l'ordre du jour, ni dans le compte-rendu envoyé aux élus. »

Des procédures « viciées par de nombreuses irrégularités »

« Une simple erreur administrative », réplique Jacques Gilet, arguant que cette délibération « n'avait même pas lieu d'être », puisque le maire peut se désigner lui-même membre du CNAS. Une information confirmée par la structure.

Pour le reste, en revanche, le maire n'a pas souhaité s'exprimer, au motif que « les enquêtes sont toujours en cours ». Et elles sont nombreuses.

Enquêtes en cours

Pour cette délibération « cachée », selon l'opposition, une plainte contre X pour faux en écriture publique a été déposée, au tribunal administratif de Dijon d'abord, au pénal ensuite.

L'histoire ne s'arrête pas là. Deux plaintes ont également été déposées auprès du procureur de la République d'Auxerre, pour « favoritisme dans l'obtention de marchés publics », l'une pour des travaux de voirie, l'autre pour un chantier d'assainissement. Des procédures « viciées par de nombreuses irrégularités », selon les conclusions de l'avocat des élus, Vincent Corneloup.

« Les décisions du tribunal administratif ne sont pas obligatoirement rendues publiques. En portant plainte auprès du tribunal de grande instance d'Auxerre, Jacques Gilet ne pourra plus se cacher », estime Daniel Beulin, élu depuis quatorze ans au conseil champignellois.

Du côté du parquet et des services de gendarmerie de la compagnie d'Auxerre, on prend l'affaire au sérieux, et avec beaucoup de prudence. Le sac de noeuds que forment les différentes affaires en cours n'est pas facile à démêler.

Et si les accusations des élus d'opposition s'avéraient infondées, le maire, Jacques Gilet, ne manquerait certainement pas de porter plainte à son tour.

Le climat au sein du conseil municipal de Champignelles ne risque pas de s'améliorer. n

- **Le samedi 16 janvier 2010 à 14:47 par simplet**

Monsieur Gillet est aussi Président du Syndicat d'Electrification de la Région Puisaye Ouest. (SIERPO) Il ne daigne pas répondre aux courriers recommandés AR que des administrés riverains de sites (Champcevrais) où des travaux opérés par ce Syndicat méritent des explications et de mesures de précaution. Ceci à fait l'objet de 2 plaintes au Tribunal Administratif en 2009, refoulées pour la forme. Nous regrettons de constater que l'on ne peut s'adresser aux EPCI locales qu'au moyen de plaintes au Tribunal Administratif.

[réagissez !](#)



imprimer cet article



envoyer à un ami



écrire à l'auteur